

Initiatives parlementaires

Mais considérons les répercussions du projet de loi C-62, le plan conservateur, en ce qui concerne le revenu des gens, en comparant le fardeau fiscal imposé par la TPS et par l'impôt sur le revenu pour réunir les 18,5 milliards de dollars dont le ministre déclare avoir besoin. Cette somme proviendrait des couples avec deux enfants et un seul salaire. Avec un revenu de 20 000 \$, la TPS prélèverait 695 \$ et alors que l'impôt sur le revenu n'en prélèverait que 70 \$. Pour un revenu de 30 000 \$, le fardeau serait de 1 405 \$ pour la TPS et de 747 \$ avec l'impôt sur le revenu, ce qui représente environ la moitié. Au niveau de 45 000 \$, cette charge fiscale serait de 2 475 \$ avec la TPS et de 2 303 \$ en vertu de l'impôt sur le revenu.

M. McDermid: Combien la taxe sur les ventes des fabricants leur prend-elle actuellement?

M. Fulton: Ils sont très susceptibles, monsieur le Président. Pour un revenu de 60 000 \$, on prélèverait 3 115 \$ avec la TPS et 3 953 \$ en vertu de l'impôt sur le revenu.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au ministre des Finances pour un rappel au Règlement.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je voulais seulement vous faire remarquer, monsieur le Président, et je suis certain que vous le reconnaissez, cette façon de présenter les choses induit terriblement en erreur. Le député en effet ne précise pas le fait qu'il existe une taxe de vente qui est déjà perçue et qu'il y a un crédit au titre de la TPS qui réduit le montant de taxe net que paie le particulier. C'est vraiment très trompeur.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est une divergence de vues. La parole est au député de Skeena. La parole est à la députée de Mission—Coquitlam.

Mme Langan: Monsieur le Président, ce n'était vraiment pas un rappel au Règlement et j'espère qu'on ajoutera la durée de cette intervention au temps de parole du député de Skeena.

Le président suppléant (M. Paproski): On ajoute toujours la durée de l'intervention au temps de parole du député de Skeena. Le député de Skeena a la parole pendant deux minutes.

M. Fulton: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je dirai au ministre des Finances d'où viennent les chiffres que je cite. Ils font partie de ceux que son ministère a fournis au Comité des finances.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le tableau n'est pas complet.

M. Fulton: Monsieur le Président, le ministre des Finances dit que le tableau n'est pas complet.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Des demi-vérités.

M. Fulton: Des demi-vérités, dit le ministre des Finances. Eh bien, nous savons que la TPS n'est même pas une demi-vérité. Nous savons exactement d'où elle vient, car l'idée générale est de détourner plus de capitaux au profit des très riches de notre pays. Nous savons que 5 p. 100 des Canadiens possèdent maintenant 50 p. 100 de la richesse du pays et que la réflexion la plus célèbre qu'ait faite le ministre des Finances, c'est qu'il n'y a pas assez de millionnaires au Canada. Eh bien, la TPS est conçue pour aider quelques-uns de ses amis à devenir millionnaires.

Prenons l'exemple d'un contribuable ayant un revenu de 100 000 \$. Il paierait 4 875 \$ en TPS et alors que son impôt sur le revenu serait de 8 155 \$. Qu'est-ce que cela veut dire? Que la famille d'un gagne-petit ayant un revenu de 20 000 \$ paiera dix fois plus de taxes, 695 \$ au lieu de 70 \$, si l'argent est perçu au moyen de la TPS au lieu de l'impôt sur le revenu. Par contre, la famille riche au revenu de 100 000 \$ paiera 40 p. 100 de moins avec la TPS qu'elle n'en paierait avec l'impôt sur le revenu.

Le président suppléant (M. Paproski): Il aurait resté trois minutes et demie au député. Je lui donnerai quatre minutes quand nous serons saisis à nouveau du projet de loi C-62.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — PROJETS DE LOI DU SÉNAT

[Traduction]

LOI SUR LE SYNODE DE L'EST DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE LUTHÉRIENNE AU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Walter McLean (Waterloo) propose: Que le projet de loi S-11, Loi restructurant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique sous le nom de Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les Îles invoque le Règlement.

M. Milliken: Monsieur le Président, vous pourriez peut-être obtenir le consentement unanime de la Chambre pour qu'elle étudie ce projet de loi en comité plénier, plutôt que de le renvoyer à un comité législatif. Si le député désire qu'il en soit ainsi, le projet de loi pourrait être étudié à toutes les étapes aujourd'hui.